

pendant toute l'année, a rendu très onéreux l'obligation de maintenir la discipline et de faire observer les règles. Malgré ces inconvénients l'institution a été administrée avec succès l'année dernière. Le tact et l'habileté déployés par le préfet pour tenir à l'ouvrage un si grand nombre d'hommes, lorsqu'il n'y avait aucun contrat déterminé ou certain pour fournir de l'ouvrage aux criminels, est digne de remarque. Il est vrai que le travail n'a pas été rémunérateur ou nécessaire dans tous les cas, mais il a contribué à maintenir l'ordre, à conserver la santé, et, en très grande partie, à augmenter matériellement la valeur de la propriété de l'institution. Comme l'a fait remarquer avec raison le préfet dans son rapport, les améliorations sont celles qu'un particulier riche ferait sur sa propriété.

Le nombre des détenus, le 31 décembre 1875, était de 593, ou 572 hommes et 21 femmes. A la même date, en 1876, il était de 703, dont 685 hommes et 18 femmes, augmentation de 110.

La moyenne mensuelle pour les cinq dernières années est la suivante :—

1872.....	573
1873.....	429 $\frac{1}{2}$
1874.....	390 $\frac{3}{4}$
1875.....	514 $\frac{7}{12}$
1876.....	625 $\frac{1}{2}$

Trois évasions ont eu lieu pendant l'année. L'un des fugitifs a été repris et ramené au pénitencier. Au sujet de l'une de ces évasions, l'officier en charge du prisonnier n'était pas coupable ; dans les deux autres, cas il y avait négligence évidente. L'un des gardiens impliqués a résigné parce qu'il prévoyait une démission certaine ; l'autre a été destitué.

Sous les autres rapports la conduite des employés a été satisfaisante.

Le rapport du préfet explique comment les prisonniers se sont échappés.

On n'a épargné aucun effort pour obtenir des contrats dans le but d'utiliser le travail des prisonniers. Pour cette fin des soumissions furent demandées dans des journaux importants du Canada et des Etats-Unis, mais sans résultat. Plusieurs institutions américaines ont éprouvé la même difficulté à louer le travail des prisonniers.

Nos efforts persévérants ont engagé les départements des Travaux Publics et de la Milice à donner beaucoup d'ouvrage à ce pénitencier. Ce sera un immense avantage si ces ordres sont continués et augmentés.

En sus du rapport de M. Creighton, celui de M. Adams, principal instructeur des ateliers et surveillant des ouvrages, fournit des détails très minutieux sur les diverses améliorations et les travaux industriels accomplis pendant l'année 1876.

Le revenu, en 1875, à l'exclusion de la dette du *Canada Lock Company*, a été de \$12,109.72. Pour l'année qui vient de finir, il s'est élevé à \$23,332.09—un fort montant, si on songe à la rareté du travail rémunérateur.

Les dépenses pour toutes fins, en 1876, ont été de \$106,599 contre \$96,423, en 1875. L'augmentation de l'année dernière est attribuée à l'augmentation du nombre des prisonniers sur l'année 1875.

Si du montant dépensé, en 1876, on retranche \$31,574.21, savoir : \$5,927.12 pour les dépenses qui ne se rapportent pas directement à l'entretien ; \$2,315 payées à M. Drennan pour régler une ancienne réclamation, et \$23,332.09 du revenu ci-dessus mentionné—le reste, \$76,024.79 indique une dépense de \$120 par tête.

Au commencement de l'automne, on fit avec le *Canada Lock Company* un arrangement par lequel le pénitencier devint possesseur de l'outillage et du matériel brut et de celui en partie travaillé au lieu du montant dû par la compagnie au gouvernement pour le travail des prisonniers d'après contrat. Sous les circonstances c'était le règlement le plus avantageux que l'on pouvait faire. On a lieu de se féliciter, je pense, de ce que l'arrangement ait été si favorable. Il est très douteux que l'on aurait réalisé un dividende digne d'être mentionné si le contrat n'eût pas été terminé de la manière approuvée par vous.

La propreté et la ventilation ont été parfaites.